

Plan Local d'Urbanisme

Approbation du projet de P.L.U.:
DCC 19 Décembre 2011

2 - PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

AUCAMVILLE

Le PLU est élaboré avec
l'assistance du Bureau d'Etude
Saunier&Associés et AUSV

le grand toulouse
6, rue René Leduc B.P. 35821
31505 Toulouse Cedex 5
www.grandtoulouse.fr

le grand Toulouse
COMMUNAUTÉ URBAINE

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME du GRAND TOULOUSE



Commune d'AUCAMVILLE

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

SAUNIER & ASSOCIÉS

le Grand Toulouse agglomération

SOMMAIRE

I - RAPPEL REGLEMENTAIRE 3

II – LES OBJECTIFS COMMUNAUTAIRES 4

2.1.LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES 4

2.2 UN PROJET COMMUN ET UNE VISION GLOBALE DU TERRITOIRE 6

III – LES ORIENTATIONS GENERALES D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT A L'ECHELLE COMMUNALE 10

3.1. RAPPEL DU DIAGNOSTIC SUR LEQUEL SE BASENT LES ORIENTATIONS 10

3.2 L'ENJEU : VEILLER A MAÎTRISER DANS LE TEMPS ET DANS l'ESPACE LE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE 13

3.3. ORIENTATION 1 : ACCUEILLIR L'ARRIVEE DE NOUVEAUX HABITANTS EN ASSURANT UN DEVELOPPEMENT COMMUNAL COHERENT 14

3.4. ORIENTATION 2 : TIRER PROFIT DE LA LOCALISATION DES SITES ECONOMIQUES SITUES AU CŒUR DU PROJET DE RECOMPOSITION URBAINE D'ENTREE D'AGGLOMERATION DE LA RD 820 16

3.5. ORIENTATION 3 : AMELIORER LE CADRE DE VIE, LES LIAISONS ET CONFORTER LA CENTRALITE VILLAGEOISE 18

3.6. ORIENTATION 4 : FAVORISER LES LIENS INTERQUARTIERS ET L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE COMMUNAL 20

3.7. ORIENTATION 5 : PRESERVER L'ENVIRONNEMENT NATUREL 20

3.8. LE SCHEMA DE SYNTHESE 22

I - RAPPEL REGLEMENTAIRE

Le P.A.D.D., Projet d'Aménagement et de Développement Durable, est élaboré à partir du diagnostic et de l'état initial de l'environnement du territoire. Il exprime le projet-sur lequel la commune et le Grand Toulouse souhaitent s'engager pour les années à venir. Clef de voûte du PLU, il fait l'objet d'un débat au sein du Conseil de Communauté et du Conseil Municipal, et permet de guider le processus d'élaboration du PLU dans son intégralité.

Ce projet a été élaboré dans une logique de développement durable, d'équité et d'équilibre spatial, conformément aux articles L 110, L 121-1, et L 123-1 du Code de l'Urbanisme. Il répond ainsi à trois principes fondamentaux, que sont :

1. l'équilibre entre d'une part, le renouvellement urbain, le développement durable urbain et rural (satisfaire les besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures) et d'autre part, la préservation des espaces agricoles et forestiers, la protection des espaces naturels et des paysages ;

2. la diversité et la mixité sociale dans l'habitat ;

3. l'économie (utilisation économe de l'espace et gestion économe des réseaux et des services), la maîtrise des besoins, la préservation de l'environnement, des sites et des paysages, la réduction des nuisances, la sauvegarde du patrimoine bâti, la prévention des risques, des pollutions et des nuisances.

II – LES OBJECTIFS COMMUNAUTAIRES

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU du Grand Toulouse, commune d'Aucamville, doivent être en cohérence notamment avec les politiques publiques du Grand Toulouse.

Ces orientations visent à **assurer un développement communautaire équilibré** dans un projet de territoire

- d'une part, fondé sur le développement durable et décliné en politiques communautaires,
- et d'autres part, inscrit dans un projet commun et une vision globale du territoire qui se lit à travers la démarche engagée dans le cadre du projet de schéma de cohérence territoriale.

2-1 Les politiques communautaires:

1° En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire :

Le Programme local de l'habitat (P.L.H.) de l'agglomération toulousaine, approuvé en 2001, et réajusté en 2005, vise à répondre aux besoins en logements et à favoriser la mixité sociale.
Il vise à accompagner le dynamisme de l'agglomération par l'accueil de nouveaux habitants en favorisant la mixité sociale.
L'ensemble des crédits d'aide à la pierre délégués doit permettre de financer près de 11 000 logements sociaux sur la période 2006/2010 dont : 9 800 logements neufs et 1 100 réhabilitations
Les objectifs de production du logement social sur cette période sont très ambitieux, la priorité étant donnée au logement neuf.
Par ailleurs, le Grand Toulouse a mis en place une charte de mixité sociale vise à répartir de façon équilibrée et diversifiée les logements l'échelle de chaque commune et entre les quartiers d'une même communes.

2° En matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire :

La stratégie économique 2008-2013 du Grand Toulouse vise d'une part à poursuivre la stratégie engagée et valoriser au maximum les acquis. Mais plus encore, il s'agit de :
- Rendre plus attractive "Toulouse Métropole" en confortant son positionnement et sa reconnaissance internationale et en créant un appui/service de proximité dans le cadre des pôles de proximité
- consolider les domaines d'activité où le Grand Toulouse est leader mondial ('aéronautique), réaffirmer son rôle central en Europe dans les techniques spatiales et systèmes embarqués
- Diversifier les activités en axant sur le domaine des sciences de la vie en allant au delà de la « thématique » cancer et en développant une offre territoriale d'accueil en cohérence avec les réalités du marché
- Valoriser les potentiels créatifs, touristiques et de loisirs, des talents (créateurs d'entreprises) et soutenir l'emploi à travers une politique ciblée
- Attirer, former et « éclairer » les talents; en orientant l'économie, de façon continue, sur les secteurs de croissance au travers des applications du quotidien (mobilité et transports, santé et alimentation) et des enjeux de préservation de la planète pour les générations futures (l'énergie, l'environnement, le climat)

3° En matière de politique de la ville dans la communauté

L'objectif principal vise l'accompagnement des politiques de prévention et d'éducation ainsi que le soutien aux personnes les plus fragilisées dans l'accès au droit ou vers un emploi durable (PLIE)

4° En matière de gestion des services d'intérêt collectif :
Partenaire actif de la révision du PDU, le Grand Toulouse veille à garantir une meilleure organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement, avec pour objectif de diminuer la pollution atmosphérique résultant de l'accroissement constant des déplacements en véhicules particuliers, tout en assurant l'accessibilité de tous à la ville.
L'enjeu principal est de favoriser la mobilité et l'accès à la ville pour tous pour une ville qui respire

Par ailleurs, le Grand Toulouse, au travers de sa politique en matière d'assainissement et de gestion de l'eau, se fixe un objectif de *limiter l'impact de l'urbanisation sur le cycle de l'eau.*
L'ensemble des préconisations du Grand Toulouse dans ce domaine s'inscrivent également directement dans la philosophie du développement durable en permettant la réalimentation de la nappe phréatique et l'amélioration de l'état des réseaux et en participant à la lutte contre les inondations.
Parallèlement, le Grand Toulouse développe également le réseau d'assainissement et un programme d'extension, de création de stations d'épuration en phase avec le développement urbain.

Dans le cadre de ses nouvelles compétences, une attention sera portée sur la prise en compte de la création ou l'extension des cimetières nécessaires, le devenir des abattoirs et marchés d'intérêt national, l'optimisation de la gestion des déchets et la sécurisation de l'alimentation en eau.

5° En matière de protection et mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie
Il vise à maîtriser le développement pour une métropole durable qui valorise son cadre de vie
Cela passe par le développement de plusieurs objectifs :
> la protection et la valorisation du patrimoine
> la protection de l'eau et de ses milieux
> l'amélioration de la qualité de vie, notamment en améliorant la connaissance et en réduisant les risques, nuisances, et pollutions en matière d'air, d'énergie, de sols, de nuisances sonores et de risques naturels et industriels.
> la promotion de la protection de l'environnement
> le maintien d'un équilibre entre l'agriculture et le développement urbain et notamment au regard de la réflexion menée concernant le maintien de l'activité agricole périurbaine.
> l'élimination et la valorisation des déchets ménagers
> le développement et valorisation du réseau vert et cyclable de l'agglomération

6° En matière d'aménagement de l'espace communautaire :
Le Grand Toulouse, en tant que maître d'ouvrage, réalise des opérations d'aménagement pour :
- Accompagner le développement urbain de l'agglomération
- Articuler les politiques publiques du Grand Toulouse avec les opérations d'aménagement en matière :
  - de développement économique : pôles de compétitivité industriels, accueil et création d'entreprises...
  - d'habitat : délégation de l'aide à la pierre, Programme Local de l'Habitat...

- de déplacements et de cadre de vie : transports en commun, réseaux vert et cyclable, qualité environnementale des aménagements dans les zones d'activité notamment, voiries communautaires...

- Maîtriser l'étalement urbain et préserver les capacités foncières

Le Grand Toulouse dans le cadre de sa compétence en matière de PLU et de documents en tenant lieu gèrera les procédures d'adaptation des documents de planification en concertation avec chacune des communes concernées, conformément à l'article L123-18 du code du l'urbanisme.

2-2 Un projet commun et une vision globale du territoire:

La dynamique intercommunale qui va se poursuivre dans les années à venir vise à construire autour d'un projet commun de territoire décliné selon les grands principes suivants :

- **Dynamisme** pour que le territoire toulousain mérite son titre de métropole européenne,
- **Equilibre** pour que le Grand Toulouse propose sur l'ensemble de son territoire une offre variée de logement, des activités économiques, des réseaux de transport en commun performants, des équipements et services publics de qualité,
- **Identité** qui signe l'ancrage toulousain et permet de capitaliser sur les facteurs clés de succès de la métropole toulousaine,
- **Proximité** pour garantir que les actions communautaires soient en prise avec les réalités locales, pour permettre aux Maires de garder la maîtrise de ce qui se passe sur leur territoire et maintenir voire améliorer la qualité des services publics offerts aux usagers notamment dans les services au quotidien.

Ce projet de territoire s'inscrit également dans la démarche de schéma de cohérence territoriale (S.C.O.T.) engagée à l'échelle de l'aire urbaine à travers de la réflexion inter-scot et à l'échelle de l'agglomération (dont le Grand Toulouse) à travers de la réflexion portant sur la révision du Schéma directeur de l'agglomération toulousaine valant SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine.

Dans le cadre du travail préparatoire au P.A.D.D. du projet de S.C.O.T., mené au niveau du syndicat mixte d'étude de l'agglomération toulousaine (SMEAT), 5 grands enjeux ont été identifiés :

- **Accueillir** la population et l'emploi,
- **Maîtriser** l'urbanisation,
- **Polariser** le développement préférentiellement sur les pôles bien desservis en transports en commun et dotés en équipements,
- **Relier** : il s'agit de mettre en place un système de transport au service du projet de territoire en développant les modes alternatifs à la voiture dans la ville-centre et le cœur agglomération, de conforter la structuration en bassins de mobilité au-delà,
- **Piloter** : la gouvernance territoriale apparaît comme un enjeu majeur pour mettre en œuvre le projet de territoire

Dans le cadre des objectifs communautaires du projet de P.A.D.D. des P.L.U. du Grand Toulouse, ces enjeux peuvent être développés comme suit :

Accueillir

Actuellement les travaux SCOT prévoient en terme d'objectifs d'accueil de population et d'emploi d'environ 218 000 (fourchette haute) nouveaux habitants sur le Grand Toulouse et d'environ 100 000 emplois estimés à l'horizon de 2030.

Le Grand Toulouse sur la base de cet objectif mis en perspective doit se préparer à avoir des besoins de production de logements de l'ordre de 7300 à 8000 logements par an.
Les P.L.U. communautaires devront donc s'inscrire dans une dynamique de besoin en logements croissant à satisfaire, et de diversification de l'offre d'habitat, se traduisant à la fois par de l'extension et du renouvellement urbain.
Pour l'accueil de l'emploi nouveau, l'objectif est d'anticiper et accompagner l'accueil de l'emploi avec les services de proximité nécessaires et de maintenir l'équilibre emplois par habitants de l'agglomération à son niveau actuel. Pour ce faire, il est envisagé de :

- Recomposer les sites industriels anciens et accompagner les mutations
- Offrir des lieux d'implantations à l'économie résidentielle (artisanat, commerce, service de proximité)
- Aménager les plates formes industrielles et technologiques des pôles de compétitivité

Maîtriser

L'accueil d'habitants ou d'emplois tout comme le développement urbain nécessite de s'envisager en ayant précaution de maîtriser l'occupation et la fonction des espaces qui composent le territoire, l'équilibre entre ces espaces.
C'est pourquoi, il convient de :
- Préserver des espaces agricoles en identifiant les zones agricoles pérennes à enjeu, et en les protégeant de tout risque de destruction
- Affirmer une trame verte pour assurer la continuité des corridors écologiques
- Prévenir les risques en intégrant les documents de prévention dans la planification, en gérant de façon économe les ressources et en optimisant leur consommation et enfin en se réservant des possibilités de production et de transports des ressources alternatives, notamment.

Polariser

Le développement urbain s'organise et se structure au regard d'une cohérence entre l'urbanisme et les transports – déplacements. Il en ressort les enjeux suivants :

- Identifier et hiérarchiser des territoires en définissant des sites stratégiques de densification, au regard de leur situation dans la zone d'influence d'équipements, de centralités, de noyaux villageois et des transports en communs performants.
- Densifier ces territoires de projet pour permettre l'accueil d'habitants et d'emplois au travers des territoires d'extension et d'intensification urbaine

- Structurer le territoire du Grand Toulouse en bassins de consommation, de mobilité, de vie, et autour de centralités urbaines

Relier

Le système de déplacement doit pouvoir répondre en terme quantitatif et qualitatif aux objectifs d'accueil, de rayonnement et de densification de la métropole autour de sites stratégiques, et doit être en cohérence avec le développement et l'équipement du territoire.
Pour ce faire,

- le réseau de transports publics est appelé à évoluer dans le cadre notamment de la révision du plan de déplacement urbain,
- la programmation de création ou d'aménagement d'infrastructures multimodales se poursuivra de manière à rendre mieux accessibles les communes périphériques; à permettre la densification du cœur de l'agglomération et à conforter un fonctionnement en bassins de vie autour de centralités.
- L'accessibilité régionale et européenne de la métropole tendra à être améliorée tant en terme de desserte ferrée, avec l'accompagnement de l'arrivée du T.G.V. qu'en terme de desserte aéroportuaire.

Piloter

Il s'agit pour le Grand Toulouse nouvellement compétent dans certains domaines, dont les P.L.U., de s'impliquer plus encore dans le processus d'urbanisation et de production de la ville en mettant en place ou en confortant des outils ou des leviers permettant la mise en oeuvre des politiques publiques communautaires.

En matière d'action foncière, notamment :
- la création de zones d'aménagement différé ou de réserves foncières (D.U.P.)
- la création d'emplacements réservés au bénéfice du Grand Toulouse ou de l'Etablissement Public foncier local (E.P.F.L.) pour l'acquisition et le portage de terrains sur les Sites Prioritaires de l'Habitat

En matière d'aménagement, notamment :
- la réalisation d'opération d'aménagement : Zone d'aménagement concerté (ZAC), lotissement, Programme d'Aménagement d'Ensemble (P.A.E.), notamment.
- l'identification des territoires d'opportunité de renouvellement urbain

En matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel, notamment :
- le soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur dans le cadre du contrat de Plan Etat Région
- la valorisation économique des applications par satellites (Grand Toulouse, site d'expérimentation)
- la valorisation et la structuration de l'offre d'hébergement (pépinières)
- l'accompagnement et le soutien de créations d'entreprises
- la recomposition de sites industriels anciens
- la création d'un nouveau parc des expositions et la promotion du tourisme d'affaire
- la réflexion sur les activités et industries créatives (images, musique, spectacles..)

En matière de voirie, de transports, de pistes cyclables, notamment :
- l'inscription d'emplacements réservés
- la programmation et le phasage de réalisation d'infrastructures, de liaisons routières, vertes ou cyclables

En matière d'habitat, notamment :
Pour atteindre les objectifs de production croissant de logement et de mixité sociale, et tendre vers une offre de 20% de logement social dans toutes les communes, des outils pourront être intégrés dans le P.L.U. :
- les Servitudes de Mixité Sociale (Code de l'Urbanisme, art. L123-2-b et L123-2-d) cf. annexe 1 ;
- les orientations d'aménagement ;
- l'application de l'article L 123-1-3 du Code de l'Urbanisme concernant le stationnement (cf. annexe 2) ;
- la majoration de COS pour les opérations de logements sociaux, application de l'article L 127-1 du Code de l'Urbanisme (cf. annexe 3) ;
- le financement du logement social, l'aide à la pierre, ainsi que le financement de programmes spécifiques en faveur de la diversité de l'habitat (Génération 21..)

En matière d'Environnement et de cadre de vie
- la programmation et le phasage de réalisation de superstructures, d'aménagements et d'équipement d'espaces de nature
- le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- l'étude et la définition d'une directive Paysage
- la mise en œuvre des actions de la charte pour l'environnement

III– LES ORIENTATIONS GENARALES D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT A L'ECHELLE COMMUNALE

3.1. RAPPEL DU DIAGNOSTIC SUR LEQUEL SE BASENT LES ORIENTATIONS

Le diagnostic a permis de souligner les atouts et contraintes suivants :

DEMOGRAPHIE	
Atouts	• Une **attractivité migratoire** soutenue, doublée d'un renouvellement naturel de la population. • Une **densité élevée**, qui permet de rentabiliser le foncier. • Une **population jeune et active** en constante augmentation.
Contraintes	• Des **ménages qui diminuent en taille**, ce qui entraîne de nouveaux besoins (taille des logements...). • Une **explosion démographique** qui sollicite fortement les équipements.

LOGEMENTS	
Atouts	• Un **parc de logements en constante augmentation**, notamment en matière de logements sociaux. • Un parc de logements **récent**. • Une **diversification** du parc de logements en cours. • Une ouverture potentielle d'intérieurs d'îlots proches du centre pour une urbanisation nouvelle. • Une **dynamique** de constructions soutenue, permettant de satisfaire les besoins. • Des constructions neuves qui concernent majoritairement du logement collectif.
Contraintes	• Un parc de logements social encore trop restreint, qui n'atteint pas les objectifs du PLH et de la Loi SRU (20%). • Un rapport logements individuels / logements collectifs encore disproportionné. • Une **taille des logements** en inadéquation avec les besoins ; dynamique de constructions neuves ne permettant pas d'inverser cette tendance. • Des groupes **d'habitations enclavés** (impasses, résidences fermées...) par rapport à la ville. • Des quartiers d'habitat **éloignés du centre** et des équipements (ZI). • Dans la ZI, une **imbrication habitat / bâtiments d'activités**, qui peut entraîner des conflits d'usage. • Une dynamique de construction soudaine, qui entraîne de **nouveaux besoins** (réseaux, équipements). • Des **disponibilités foncières** qui s'amenuisent, et qui ne sont pas réparties uniformément sur le territoire.

CADRE BÂTI / URBAIN	
Atouts	• Un **tissu industriel mutable** (nombreux bâtis légers). • Une zone industrielle bien desservie. • Une **organisation parcellaire** riche de son passé. • Une **architecture rurale** riche (toulousaines).
Contraintes	• Un développement désordonné et une faible **qualité esthétique** des **implantations** d'activités. • Des zones industrielles et d'habitations **imbriquées**. • Une **hiérarchie urbaine** peu ressentie. • Une **architecture disparate** sur tout le territoire.

ENVIRONNEMENT NATUREL	
Atouts	• Une **topographie plane** qui n'oppose aucune contrainte. • Des cœurs d'îlots **aérés** avec des disponibilités foncières et de nombreux jardins privés. • Le passage d'une **coulée verte** au travers des aménagements des bords de l'Hers. • Une existence de plusieurs **lacs** dont un est aménagé, issus d'anciennes gravières. • Une **trame boisée ponctuelle** de qualité (jardins privatifs, ripisylve de l'Hers, arbres remarquables).
Contraintes	• Des risques de nuisances sonores et de pollution par les vents dominants. • Une **perméabilité** variable des sols qui expose la commune par endroit au ruissellement des eaux superficielles. • Des sols argileux qui sont soumis aux risques de **mouvements** différentiels de terrain (PPRN). • Une zone **inondable** qui rend inconstructible la zone dite « Ayguevives ». • Des contraintes de bruit importantes (voies de communication, zones artisanales). • Des **espaces verts** publics globalement rares, peu reliés entre eux et avec les quartiers d'habitat. • Des **rues périphériques** peu plantées et très minérales.

TRANSPORTS	
Atouts	• La présence d'une **piste cyclable** chemins des Carrières et de Lespinasse, qui relie le collège au centre et au quartier de Mazurié. • La possibilité de réalisation (emprise) d'un TCSP sur la RD820. • Le peu de transit automobile **Est / Ouest** sur la commune. • La présence de la **gare de Lacourtensourt**..
Contraintes	• Une **autoroute** qui partage en deux la commune, avec seulement trois ponts. • Une largeur d'emprise de la route de Fronton limitée pour des fonctions simultanées de transit automobile, de stationnement et de desserte piétonne des commerces. • Un **flux de circulation** trop important route de Fronton, nuisible à l'accessibilité des différents commerces et services. • Un flux automobile qui déborde sur les **voies parallèles** : chemins des Bourdettes et des Carrières. • De **grands îlots** non traversables : les voies des grands lotissements et des résidences fermées ne participent pas à l'aménagement d'un réseau communal lisible. • Peu de **traitements paysagers** des voies (aménagements piétonniers, plantation d'arbres d'alignement). • Pas de **TCSP** vers Toulouse : les bus sont tributaires de la circulation générale route de Fronton (ligne 60-69) et RD820 (Ligne 59). • Une **signalétique** et des publicités étouffantes sur la RD820.

ECONOMIE	
Atouts	• De nombreux **emplois** sur la commune. • Des **zones Industrielles** bien localisées, dynamiques et attractives à l'échelle de l'agglomération. • Quelques **disponibilités foncières** pour l'accueil de nouvelles entreprises. • Un bâti ancien et mutable. • Une commune qui appartient à une **polarité commerciale** d'agglomération grâce à ses axes commerçants forts : le long de la route de Fronton et de l'Avenue Salvador Allende et à proximité de la plate forme commerciale Casino. • Des **services à la personne et aux entreprises diversifiés.**
Contraintes	• Un **chômage** des jeunes en très nette augmentation. • Une majorité des actifs **travaillant en dehors** de la commune, ce qui engendre d'importants flux domicile-travail. • Pas de terrains réservés pour l'agriculture : pas de zone NC dans l'ancien POS, pas de jardins « ouvriers ». • **Développement désordonné** des implantations d'activités. • Des zones d'activités réalisées au fil de l'eau par l'initiative privée où la collectivité peut difficilement intervenir. • Une difficulté de **repérage** des entreprises et d'orientation en arrière d'îlot. • Une **qualité** médiocre du **bâti** industriel dans les zones d'activités. • Un **manque de valorisation de l'entrée d'agglomération nord (RD820)** : signalétique et publicités étouffantes, accès non hiérarchisés et dangereux. • Dans les ZI : juxtaposition d'habitats individuels et de bâtis d'activités ; pouvant occasionner des conflits potentiels. • Des **Installations Classées** pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

EQUIPEMENTS	
Atouts	• Des équipements de base bien localisés et centrés. • Une bonne **localisation des équipements** scolaires / petite enfance par rapport aux secteurs d'habitat existants. • Des **groupes scolaires** et crèches avec possibilités d'extensions. • Une offre sportive diversifiée, renforcée par la mutualisation au travers du Syndicat de l'Hersain. • Une **répartition** homogène des **parcs de stationnement** par rapport aux équipements. • Des disponibilités foncières en intérieurs d'îlots, pouvant être dédiés à des équipements publics. • Des objectifs atteints en matière **d'accueil des gens du voyage**.
Contraintes	• Une absence **d'équipements d'agglomération** sur la commune. • Des équipements sportifs / de loisirs en déficit par rapport aux besoins futurs. • Des équipements d'accueil de la **petite enfance** qui doivent être renforcés. • Un **déséquilibre** Ouest / Est dans la répartition spatiale des équipements. • Une **valorisation insuffisante** de la base de loisirs, et absence de connexion avec le centre-ville. • Une insuffisance de **liaisons douces** pour relier les équipements. • Des **espaces verts** publics limités.

RESEAUX	
Atouts	• Une commune bien équipée en matière de réseaux eau potable et assainissement. • Une **station d'épuration** de capacité suffisante. • Des conduites maîtresses en eau potable récemment améliorées. • Un **réseau incendie** bien réparti et qui présente peu de déficiences.
Contraintes	• Des déficiences en termes de fonctionnement hydraulique du réseau de **collecte des eaux pluviales** (réseau saturé...).

3.2 **L'ENJEU** : VEILLER A MAÎTRISER DANS LE TEMPS ET DANS l'ESPACE LE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE

Dans un souci d'amélioration constante du cadre de vie, l'enjeu pour Aucamville est de contenir son expansion démographique à l'horizon 2020 pour atteindre entre 9 000 et 11 000 habitants alors même que le contexte de développement de l'agglomération toulousaine est très tendu. Les disponibilités foncières et les capacités limitées des équipements abondent dans le sens de cette maîtrise.

La commune souhaite donc répondre à cet enjeu en respectant quatre grandes orientations exposées ci-après.

3.3. **ORIENTATION 1** : ACCUEILLIR L'ARRIVEE DE NOUVEAUX HABITANTS EN ASSURANT UN DEVELOPPEMENT COMMUNAL COHERENT

Le diagnostic urbain a montré que la ville d'Aucamville proposait une volumétrie homogène, ne permettant pas de distinguer clairement une centralité. La lecture du tissu urbain montre une juxtaposition de quartiers résidentiels aux typologies comparables.

Les réflexions en termes d'urbanisation ont donc poussé à **densifier la commune** afin de redonner une hiérarchie aux quartiers et de recréer des points de repères.

Dans un premier temps les dents creuses ont été étudiées. Mais le territoire de la commune étant très urbanisé, une approche en termes de **renouvellement urbain** est apparue nécessaire.

- Dans cette optique, une densification le long de la RD4 est proposée. D'une part pour redonner une lisibilité au centre ville et d'autre part pour accompagner les mutations voisines sur la commune de Toulouse. Cette densité s'appuie sur les lignes de transport en commun existante afin de minimiser l'impact des déplacements.

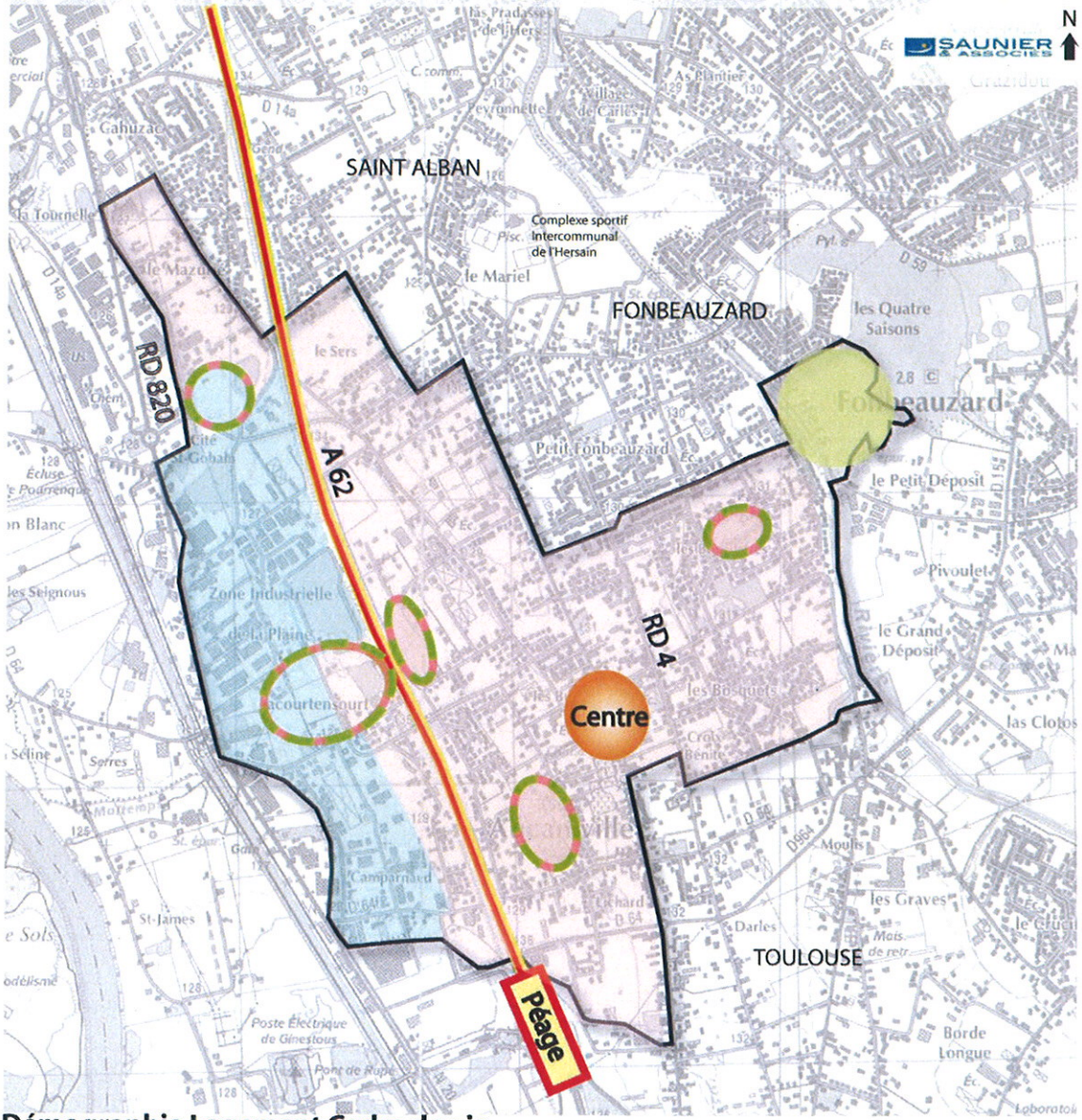
- Dans un second temps et en prévision de l'arrivée d'un TCSP, une augmentation de la densité en termes d'activité sur la RD 820 a été anticipée.

- Sur le reste du territoire communal, la mise en place d'implantations plus denses (maisons en bandes, intermédiaires) a été recherchée afin de diversifier les typologies d'habitat.

Ces orientations se traduisent également par la volonté :

- d'encourager une meilleure densité de construction sans compromettre les covoisinages et cibler de préférence l'urbanisation des « dents creuses » ou les espaces d'opportunité ; rendre plus cohérente la juxtaposition de l'habitat collectif avec l'habitat individuel (voir schéma PADD) ;
- De poursuivre la diversification de l'habitat pour permettre une meilleure évolution des différents cycles de la vie : en prévoyant une mixité suffisante en logements collectifs et individuels, en respectant au moins la proportion des 20 % de logements sociaux dans toute opération d'envergure ;
- De renforcer les équipements et structures d'accueil de proximité en faveur des populations concernées par ces besoins : petite enfance, personnes âgées ... afin de contribuer à la mixité sociale de la commune.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) - AUCAMVILLE

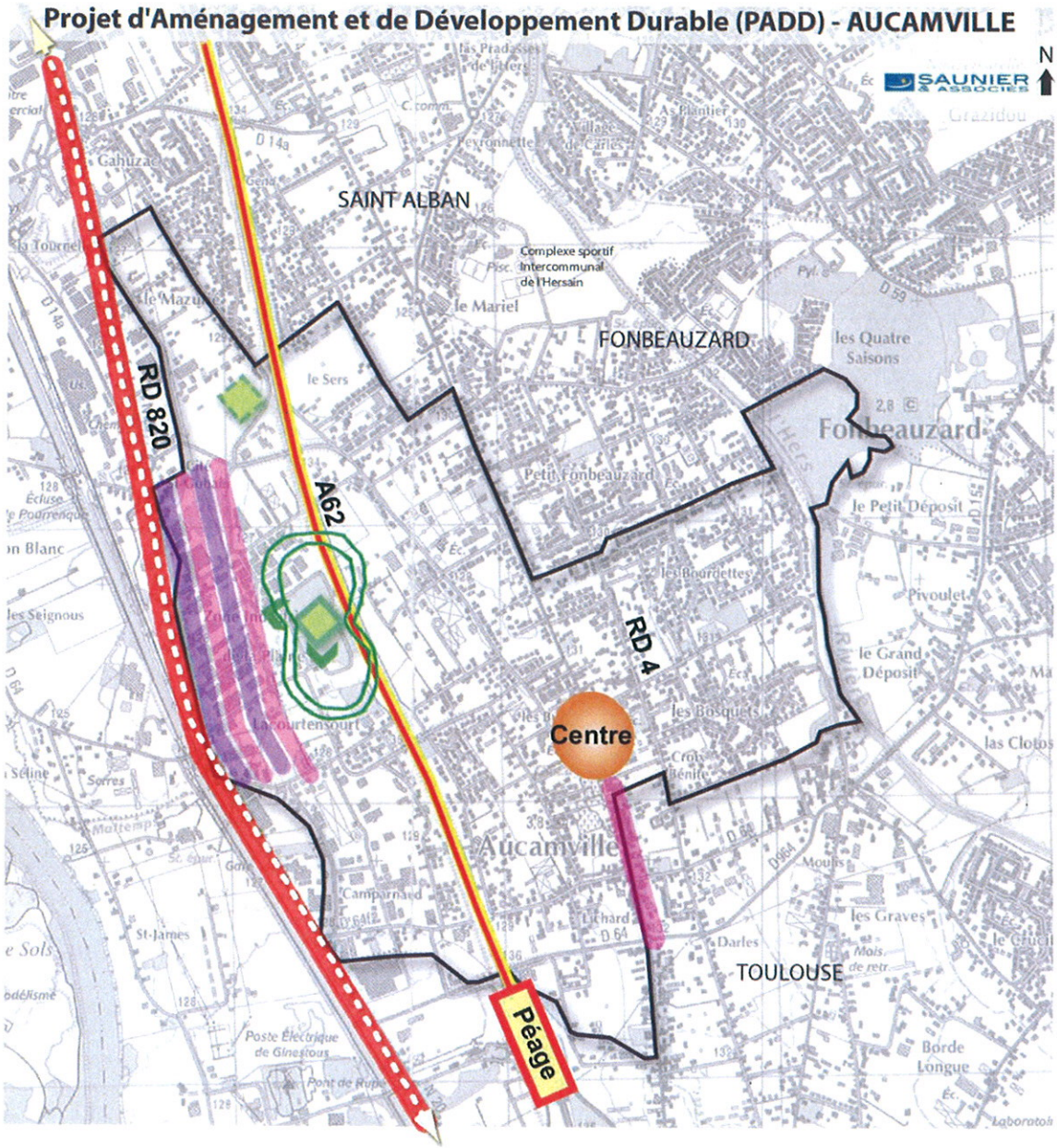


Démographie Logement Cadre de vie

- Zone urbaine à dominante habitat, à densifier / combler les dents creuses
- Zone urbaine à dominante industrielle et artisanale à densifier et structurer
- Espaces d'opportunités consituant des poches de développement stratégiques
- Centralité villageoise à conforter : polarité commerciale, fonctionnelle et culturelle
- Secteurs contraints / inondables à valoriser en espace de loisirs

3.4. ORIENTATION 2 : TIRER PROFIT DE LA LOCALISATION DES SITES ECONOMIQUES SITUES AU CŒUR DU PROJET DE RECOMPOSITION URBAINE D'ENTREE D'AGGLOMERATION DE LA RD 820.

- mieux séparer les lieux d'habitations des zones industrielles afin d'éviter des conflits d'usage et rationaliser les échanges (liaisons à développer, notamment transversales et en rapport avec le centre ville) ;
- aménager autour du lac et faire en sorte que ce secteur soit une zone de transition agréable entre le monde résidentiel et le monde économique ;
- clarifier la lecture de l'espace public au sein même des zones d'activités (requalifier les voiries) ;
- exploiter les potentialités d'aménagement et de liaison de la RD820 dans le respect des orientations prévues pour cet axe.
- Recomposer urbainement et économiquement l'entrée nord de l'agglomération (RD 820).



Economie

- Commerces
- Activités
- Centralité villageoise à conforter : polarité commerciale, fonctionnelle et culturelle
- TCSP à implanter (tracé à confirmer)
- Zones vertes / de loisirs existantes, à conforter et à désenclaver, dont agrandissement du lac à envisager
- Zones vertes à créer

3.5. **ORIENTATION 3** : AMELIORER LE CADRE DE VIE ET CONFORTER LA CENTRALITE VILLAGEOISE

Renforcer les espaces publics, et la centralité villageoise

Si les principaux espaces publics de la commune sont actuellement concentrés autour de la RD4, il reste néanmoins quelques améliorations à apporter, notamment :

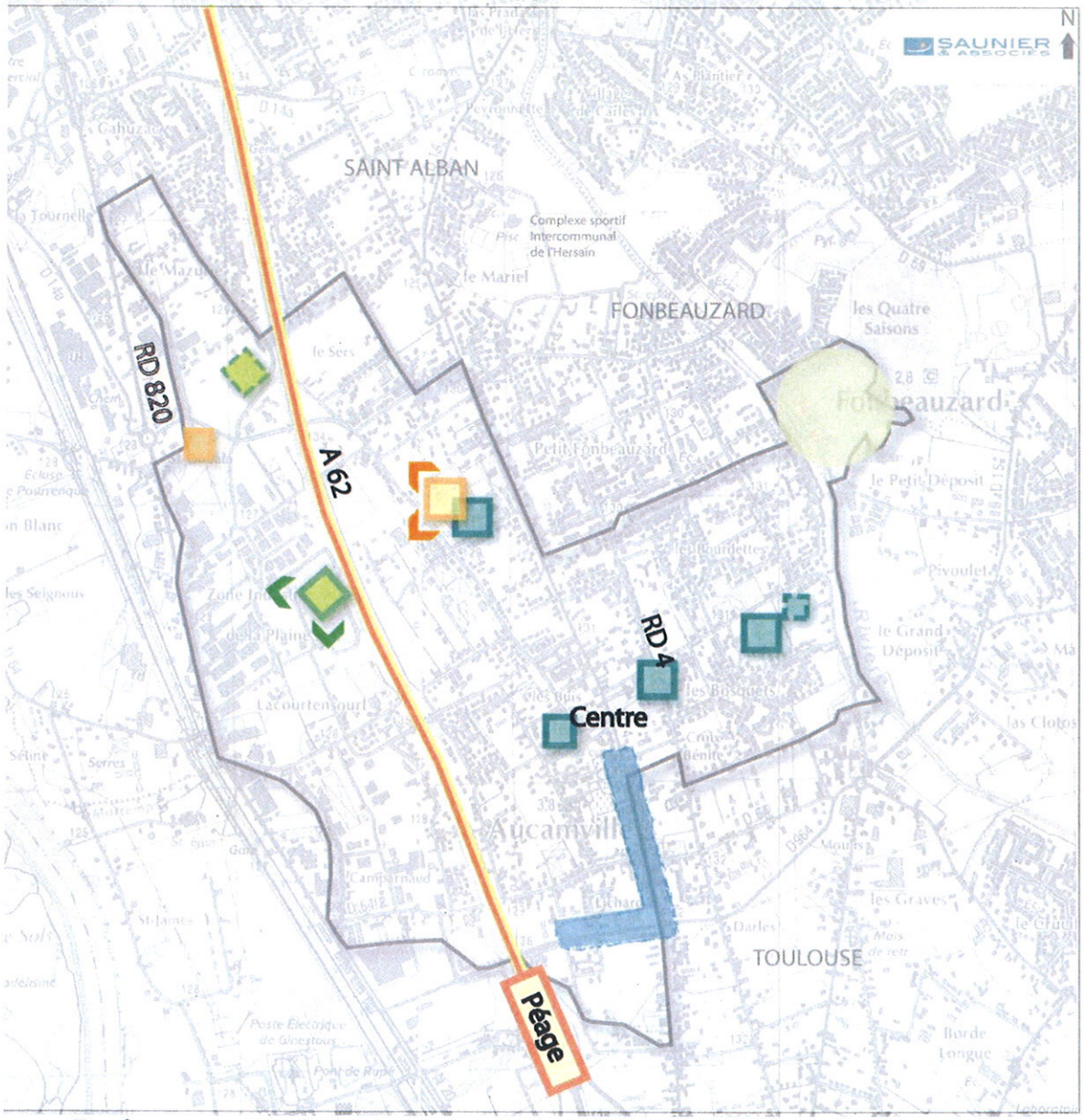
- prévoir la création de nouveaux espaces verts urbains de proximité ;
- conforter la centralité villageoise, notamment en faveur des commerces, avec une offre enrichie en places de stationnement et confort piétonnier, liaisons piétonnes ;

Renforcer l'offre en équipements

Les équipements sportifs d'Aucamville se développent dans le cadre d'un engagement de la commune dans des opérations intercommunales avec le Syndicat Intercommunal de l'Hersain. L'effort de la commune pourra également porter sur d'autres structures, et notamment :

- poursuivre l'aménagement du lac pour diversifier les équipements ;
- développer un pôle culturel en centre ville ;
- conforter le complexe sportif actuel en transférant l'ensemble des associations, actuellement absentes, sur ce site.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) - AUCAMVILLE



Equipements et réseaux

- Complexe sportif (à étendre éventuellement)
- Aire des gens du voyage
- Zones vertes / de loisirs existantes, à conforter et à désenclaver, dont agrandissement du lac à envisager
- Zones vertes à créer
- Linéarité commerciale à structurer / renforcer
- Equipements scolaires ou petite enfance (à étendre éventuellement)
- Equipement petite enfance à implanter
- Secteurs contraints / inondables espaces boisés

3.6 **ORIENTATION 4** : FAVORISER LES LIENS INTERQUARTIERS ET L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE COMMUNAL

La situation géographique de la commune fait qu'elle est essentiellement irriguée par un réseau routier nord / sud. Le défi de la commune dans les années à venir porte sur les liaisons transversales et la manière dont elle pourra gérer la circulation sur les axes RD 4 / RD 820 :

- améliorer l'accessibilité piétonne vers la route de Fronton (RD 4) ;

- développer les liaisons transversales, inter-quartiers et traiter en priorité les itinéraires vers les équipements, notamment en créant des liaisons cyclables pour relier les quartiers résidentiels aux équipements du centre, en s'appuyant sur le réseau cyclable existant ;

- franchir l'A62 à la hauteur du lac (circulation douce) : en relation avec l'orientation du secteur Andrau.

- privilégier les connexions de la RD4 et de la RD 820.

- créer des liens avec les réseaux hydrographiques structurants d'agglomération (Hers – canal latéral).

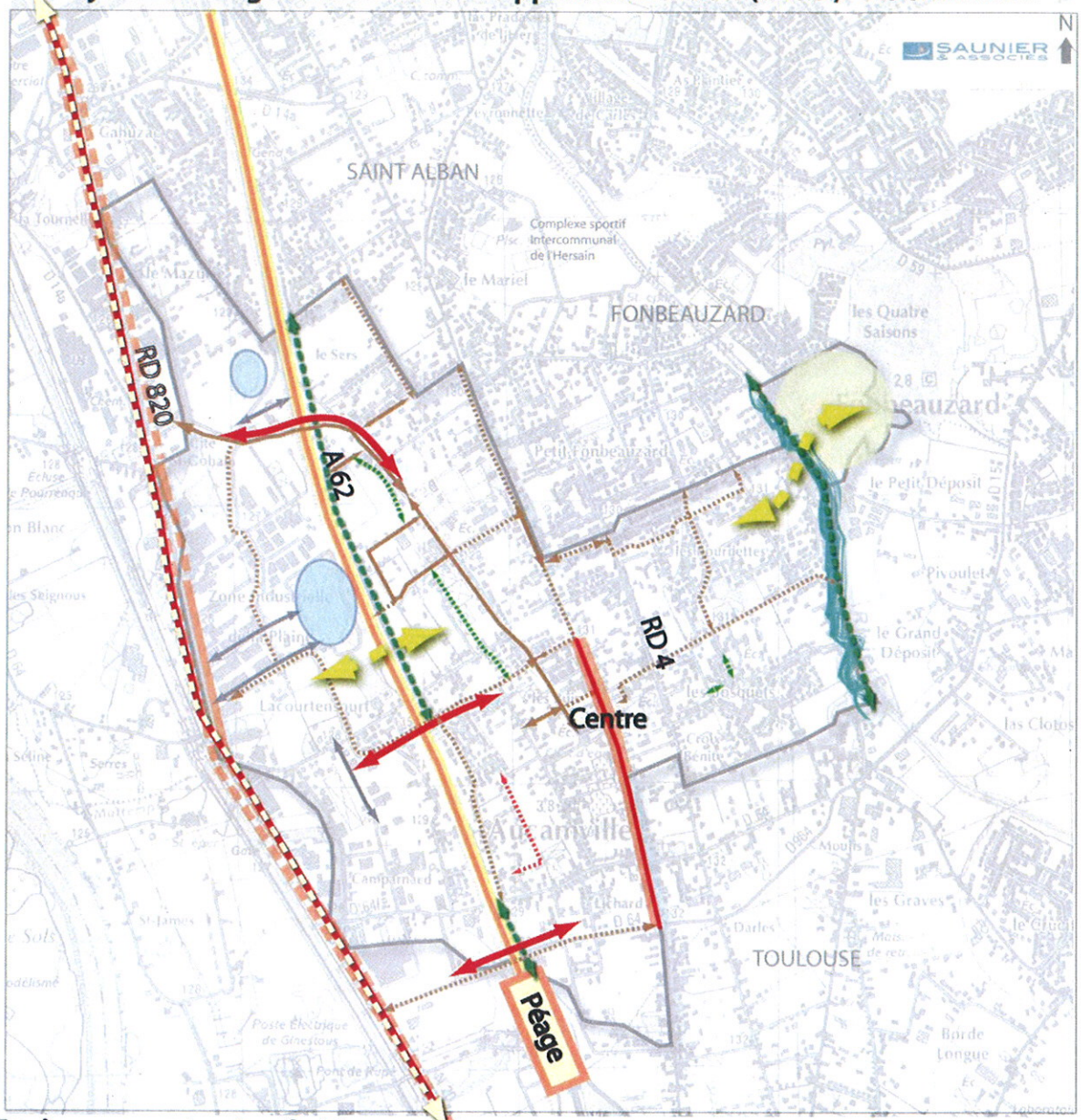
- encourager les liaisons douces en relation avec le développement des quartiers et des équipements.

3.7 **ORIENTATION 5** : PRESERVER L'ENVIRONNEMENT NATUREL

Face à l'urbanisation importante d'Aucamville, l'environnement naturel doit être préservé au mieux :

- protéger les arbres remarquables identifiés, les espaces et trames boisées exceptionnelles.
- Valoriser les quelques plans d'eau : les lacs et le développement de la trame verte au bord de l'Hers.
- Créer des espaces collectifs de solidarité et de rencontres.
- Valoriser les espaces verts publics.
- Favoriser la conception environnementale dans la conception et la construction des bâtiments, en lien avec le développement durable.
- Favoriser la reconquête écologique des lacs de gravière.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) - AUCAMVILLE



Environnement naturel et transports

- Transversalités existantes
- Nouvelles voies de desserte routière à créer
- Centralité linéaire à renforcer
- Voies de desserte à restructurer
- TCSP à implanter (tracé à confirmer)
- Voies cyclistes existantes
- Voies cyclistes à créer ou en cours
- Voies piétonnes à créer
- Liaisons vertes à créer
- Liaisons douces à favoriser
- Secteurs contraints / inondables espaces boisés
- Berges de l'Hers à aménager

3.8 LE SCHEMA DE SYNTHESE DU PROJET DE P.A.D.D

L'essentiel des orientations énoncées ci-dessus est exposé sur la carte suivante.

Au delà de la schématisation des grandes intentions, la carte cherche à souligner le caractère ordonné et cohérent du projet de la commune d'Aucamville.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) - AUCAMVILLE

